

PROCEDURES ADMINISTRATIVES EXCEPTIONNELLES POUR CONTINUITÉ DES SERVICES AU PROFIT DES ETUDIANTS ETRANGERS

Suite à la correspondance ministérielle n°02/39 en date du 20/3/2020, et dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre du plan national de veille et de riposte au COVID-19, des procédures administratives sont mises en place au profit des étudiants étrangers comme suit :

- Ne contacter la Division de la Coopération et du Partenariat et l'Agence Marocaine de Coopération Internationale qu'en cas d'urgence.

- Adresser vos demandes de précandidatures pour accès aux établissements universitaires à l'adresse suivante : eservice.dcp@gmail.com

- Contacter les services de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, du lundi au vendredi, de 9h à 16 h, aux numéros téléphoniques suivants :

* Guichet unique : 06.62.15.27.14

* Département programmation des bourses : 06.61.22.04.66

* Service assurance médicale : 06.63.76.50.96

* Département de la formation des cadres : 06.61.22.04.68/06.61.96.91.06/06.66.58.18.71

